

50 conducteurs en infraction de stationnement repérés grâce aux caméras de surveillance des Hauts-Pays

Borinage

Florian Ducobu

Publié le 24-01-22 à 18h02

La zone dispose de 44 caméras urbaines et six mobiles.



5

Les zones de police bénéficient de plus en plus de soutien technologique pour mener à bien leurs missions. C'est également le cas de celle des Hauts-Pays dont les 44 caméras urbaines et les six caméras déplaçables ont permis d'identifier 17 auteurs d'incivilités et pas moins de 50 conducteurs en infraction de stationnement tout au long du mois de janvier.

Les intérêts d'un tel appui vidéo sont multiples. *"Les caméras de surveillance sont notamment utilisées pour lutter contre les incivilités, comme les dépôts sauvages"*, indique la zone de police des Hauts-Pays. *"Elles permettent également de sanctionner*

les problèmes de roulage, tels que les stationnements inappropriés ou les accidents, mais également de maintenir le respect de l'ordre public. L'appui visuel permet aussi de gérer au mieux les événements d'envergure."

Tout au long de ce mois de janvier, elles ont porté leurs fruits puisque 17 auteurs d'incivilités ont pu être identifiés grâce aux caméras mobiles le tout en quatre jours seulement. Tous ont, bien évidemment, été verbalisés par la zone de police des Hauts-Pays. Mais ce n'est pas tout, 50 conducteurs commettant des infractions de stationnement ont également pu être sanctionnés grâce au travail des caméras urbaines.

Les caméras de surveillance constituent donc un appui de taille pour les forces de l'ordre de la région dont les effectifs sont parfois restreints en raison de la crise sanitaire. Bien que certains doutent de leur utilité, elles se montrent d'une grande nécessité pour maintenir l'ordre public et la quiétude des habitants.